



Droit a une pension pour le concubin

Par **framboises**, le **01/03/2010** à **14:01**

Bonjour,

J'ai vécu en concubinage pendant 32 ans avec le pere de mes trois filles;j'ai arrêté de travailler a la naissance de la troisieme pour les élever.Aujourd'hui elles sont adultes,leur pere a décidé de refaire sa vie ailleurs,j'ai eu la chance de retrouver un travail apres son départ;mais je démarre au bas de l'échelle et mes droits a la retraite vont etre minimes est ce que je peux obtenir une aide de sa part?Merci de m'aider